



Décompte congés payés

Par **fabifab**, le **15/02/2016** à **15:49**

Bonjour à toutes et tous,rnrnMon petit casse tête du jour est celui ci :rnrnJe suis secrétaire dans un cabinet d'Architecture depuis Avril 2015, et j'envisage une partie de mes congés d'été du mardi 16 aout au 25 aout 2016.rnrnMais voilà, je ne travaille pas les mardis et vendredis. Dois je considérer que mon premier jour de congés (le mardi 16 Aout), est à déduire ou non?rnrnMerci de bien vouloir m'éclairer!

Par **Lag0**, le **15/02/2016** à **17:39**

Bonjour,rnOn commence à compter les congés au premier jour où vous auriez du travailler.rnDonc ici, vos congés commencent le 17 aout.